



Appel à Projets 2020

Innovations Technologiques

Pour la transition énergétique

Sommaire

Contexte et enjeux.....	1
1 Objectifs.....	2
2 Cadre général.....	3
3 Thématiques d'innovation.....	4
4 Critères de sélection des projets.....	5
5 Dépôt des candidatures.....	6

Contexte et enjeux

La transition énergétique est désormais un enjeu très présent au niveau des populations et des territoires. La Région Nouvelle Aquitaine est l'une des régions française les plus impactées par le changement climatique avec une augmentation de plus de 1,4 °C de température au cours du XXème siècle. La Région souhaite s'engager dans la voie d'une mutation écologique réussie en transformant ses atouts d'aujourd'hui en autant d'opportunités pour demain tout en inventant son propre modèle de croissance résiliente et solidaire. Les rapports Acclimaterra et Ecobiose montrent que l'état écologique et climatique de la Région Nouvelle Aquitaine est à l'image de la planète, préoccupant.

La feuille de route Néo Terra adoptée en juillet 2019 par le Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine vise à accélérer l'action régionale dans ses engagements pour les transitions écologiques et énergétiques. Elle définit 11 ambitions à l'horizon 2030 qui couvrent l'ensemble des enjeux : engagement citoyen, administration exemplaire, agro-écologie, mutation des entreprises, transitions énergétiques, mobilités propres, urbanisme résilient, traitement des déchets, préservation de la biodiversité, protection des sources naturelles et de l'eau, sanctuarisation des terres agricoles et forestières.

Dans la continuité de ses engagements la Région a adoptée fin 2019, le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement Durable et D'Egalité des Territoires) qui fixe les objectifs à atteindre collectivement dans le cadre de l'action des collectivités et des établissements en responsabilité d'aménager le territoire.

Enfin, la Région Nouvelle-Aquitaine a également adopté en décembre 2016 le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).

Cet appel à projets s'inscrit dans la deuxième orientation du SRDEII qui vise à développer les filières d'entreprises, et de l'ambition 6 « construire un nouveau mix énergétique » de la feuille de route Néo Terra, en cohérence avec les objectifs du SRADDET. A l'horizon 2030, la part des ENR sur le territoire de la région nouvelle aquitaine doit augmenter de 40 % tout en réduisant la dépendance aux énergies fossiles et les consommations énergétiques de manière significative.

Pour répondre à ces enjeux, la Région Nouvelle-Aquitaine dispose de compétences fortes sur son territoire :

- un écosystème régional avec des entreprises de recherche et de formation reconnues au plan national et international,
- des compétences scientifiques, de formation supérieure, et de transfert de technologies, représentées par les organismes de recherches, les écoles, les centres de transfert,
- des territoires moteurs développant des projets d'expérimentations.

1 Objectifs

L'appel à projets « innovations technologiques » dans les domaines de l'énergie, du stockage, de la gestion, du pilotage et du recyclage s'adresse aux TPE, PME et ETI, aux start-up, aux laboratoires de recherche et de développement associés à une ou des entreprises, aux centres de transferts de technologies.

Le critère de taille des entreprises n'est pas limitatif. Ces entreprises doivent être les porteurs de la demande d'aide régionale.

L'innovation peut porter sur des technologies, des produits et services, des usages.

Cet appel à projets est un accélérateur pour les filières dédiées aux entreprises innovantes du secteur de la transition énergétique sur le territoire de la Région Nouvelle Aquitaine.

Quelques exemples de thématiques :

- Changer les pratiques de production d'énergie afin de réduire le coût et l'impact environnemental (production, transport, stockage et recyclage),
- Réduire l'empreinte CO2,
- Favoriser l'intégration et le déploiement de nouvelles technologies afin d'accélérer la transition énergétique,
- Optimiser la production, de l'usage et de la gestion de l'énergie,
- Mettre en œuvre des innovations numériques et des modèles de services, (intelligence artificielle, big data, blockchain, internet des objets, etc...) sur l'ensemble de la chaîne de valeur de l'énergie,
- Limiter l'utilisation de nouvelles ressources,
- Optimiser les réseaux et créer des passerelles entre réseaux /vecteurs d'énergies (électricité/gaz),
- Améliorer la prévention, le recyclage des déchets, la traçabilité des produits,
- Améliorer les capacités de stockage de l'énergie.

Cet appel à projets ne concerne pas les expérimentations de technologies mûres en vraie grandeur dans les territoires.

Les porteurs de projets sélectionnés pourront, s'ils le souhaitent, bénéficier d'une communication et d'un accompagnement par les services de la Région, par l'ADI, par les pôles de compétitivités S2E2 et Avénia et le Cluster Energie-Stockage.

2 Cadre général

Dans le cadre de cet appel à projets, le candidat bénéficiera d'une entrée unique pour l'instruction de son dossier de candidature et sera susceptible de bénéficier :

- d'un financement de la Région s'inscrivant dans le cadre de ses politiques notamment en faveur de la recherche et de l'innovation, du développement économique et de l'emploi (règlement RDI SA-40 391),
- d'un accès facilité à la recherche de financements européens,
- d'un accès facilité aux financements d'autres partenaires de la Région,

- d'un accompagnement en amont de leur candidature avec le soutien de l'ADI Nouvelle Aquitaine et les Pôles de compétitivités S2E2 et AVENIA.

Les projets déposés devront répondre aux caractéristiques suivantes :

1. Conduire à la mise en place effective d'une véritable innovation;
2. Représenter une alternative plus économique et plus écologique que les solutions existantes;
3. Avoir des retombées économiques sur le tissu économique régional.

3 Thématiques d'innovation

Les projets devront s'inscrire dans des thématiques d'innovation telles que :

- Solutions favorisant l'atténuation des effets, actuels ou attendus, du changement climatique (économies d'énergie, réduction des émissions de gaz à effets de serre et des déchets dans le domaine de l'énergie),
- Valorisation des gisements exploitables, matériaux et métaux,
- Outils et méthodes permettant une meilleure connaissance du ou des marchés de l'énergie: aspects sociologiques, économiques, environnementaux, numériques, juridiques et réglementaires,
- Maintenance et surveillance innovantes des installations et infrastructures par l'utilisation de systèmes de télésurveillance, d'équipements embarqués ou de drones,
- Briques technologiques concernant la conversion et le stockage de l'énergie,
- Amélioration de la performance des composants & équipements (durabilité, qualité, protection, nouveaux matériaux,...),
- Mix énergétique,
- Réseaux intelligents,
- Actions en faveur d'une économie circulaire (recyclage et récupération, valorisation de l'énergie, seconde vie...),
- Maîtrise de la demande de l'énergie (gestion, pilotage, stockage...),
- Participation à la dynamique régionale sur la filière des énergies renouvelables en adéquation avec la feuille de route Néo Terra.

Cet appel à projet concerne des développements technologiques de TRL élevés avec une perspective de mise sur le marché dans 5 ans maximum.

4 Critères de sélection des projets

Les candidats devront obtenir la labellisation de leur projet par le pôle de compétitivité S2E2 (solutions en surface) et/ou le pôle de compétitivité AVENIA (solutions en sous-sol) avant de déposer leur candidature à la Région.

Les candidatures feront l'objet d'une analyse par les services de la Région dans le cadre d'un comité technique d'orientation au regard notamment des critères suivants :

- Avoir en priorité un contenu innovant (produit et/ou service) et une maturité technico-économique proche du marché < à 5 ans,
- Participer à la dynamique régionale sur la filière Energie stockage en termes d'innovations,
- Avoir des retombées économiques pour le territoire, à travers la création d'emplois, du chiffre d'affaires généré, de la réalité du marché,
- Démontrer des perspectives industrielles et commerciales,
- Démontrer la viabilité technique, économique et financière du projet,
- Avoir un impact sur l'écosystème d'innovation (enjeux économiques du secteur, répliquabilité, complémentarité avec d'autres projets, etc...),
- Démontrer l'adéquation entre les projets et les moyens,
- Evaluer les risques (faisabilité, calendrier, etc...) et des verrous technologiques et sociétaux,
- Présenter une méthodologie formalisée (description des étapes, calendrier, etc...),
- Prendre en compte de la sécurité des biens et des personnes pendant d'éventuelles expérimentations,
- Favoriser un montage collaboratif du projet s'appuyant sur d'autres structures régionales (entreprises, laboratoires de recherche, Centre de Ressources Technologiques, pôles de compétitivité et clusters). Un coordinateur, chargé de l'exécution opérationnelle et financière du projet devra être désigné. Il sera l'interlocuteur privilégié de la Région dans toutes les phases du projet.
- Les projets individuels seront également pris en compte,
- Démontrer l'effet de levier de l'aide sollicitée si tel est le cas au regard du projet et de la capacité financière de l'entreprise,
- Démontrer le potentiel de développement des solutions,
- Enfin, l'engagement des entreprises candidates dans des démarches RSE sera un point à considérer dans le cadre de la sélection (engagement à minima).

Contact / Services de la Région Nouvelle-Aquitaine :

Filières vertes :

Valérie Auriault 05 17 84 30 11

valerie.auriault@nouvelle-aquitaine.fr

Les candidats peuvent aussi mobiliser l'ADI de la Nouvelle-Aquitaine et les pôles de compétitivité S2E2 et Avenia pour la préparation de leur dossier, la recherche de partenaires ou lors des phases de développement du projet, et notamment :

- **le Pôle S2E2** : Nicolas Pousset 07 86 53 38 70 (solutions en surface)
Nicolas-pousset-s2e2-ext@st.com
- **le Pôle AVENIA** : Evelyne ROBERT 05 64 17 15 31 (solutions en sous-sol)
evelyne.robert@pole-avenia.com
- **ADI Nouvelle Aquitaine** : Laurent Thierry 05 57 57 84 89
l.thierry@adi-na.fr
- **Cluster énergie stockage** : Fayah Assih 05 56 24 06 39
f.assih@adi-na.fr

Les entreprises souhaitant candidater pourront s'adjoindre les compétences de laboratoires de recherche, centres d'expertises et structures de transfert de technologie; sur demande des entreprises, il pourra leur être adressé la liste, non exhaustive, des établissements situés en Nouvelle-Aquitaine.

5 Dépôt des candidatures

Le dossier de candidature est composé :

- d'un courrier de demande de subvention à l'attention du Président du Conseil régional
- d'un dossier technico-économique détaillé du projet
- d'un calendrier prévisionnel du projet et des dépenses associées
- des pièces administratives de l'entreprise (Kbis, Rib, CA, comptes certifiés de l'exercice précédent, ...)
- du label du pôle de compétitivité S2E2 et/ou du pôle de compétitivité AVENIA

Dossier de candidature numérique à transmettre par courriel à :

valerie.auriault@nouvelle-aquitaine.fr

IMPORTANT : La demande d'aide devra être faite avant tout démarrage des études et investissements.

Calendrier :

Ouverture de AAP : 25 mai 2020

Date de fin de dépôt des candidatures

1^{ère} session : 31 aout 2020

2^{ème} session : 30 octobre 2020

ANNEXE :

Projets collaboratifs :

Pour rappel, la définition du terme Collaboration Effective (SA.40391) : est une collaboration **entre au moins deux parties indépendantes l'une de l'autre** visant à échanger des connaissances ou des technologies, ou à atteindre un objectif commun, fondée sur une division du travail impliquant que les parties définissent conjointement la portée du projet collaboratif, contribuent à sa réalisation, et en partagent les risques et les résultats. Une ou plusieurs parties peuvent supporter l'intégralité des coûts du projet et donc soustraire d'autres parties à tout risque financier. Les contrats de recherche et la fourniture de services de recherche ne sont pas considérés comme des formes de collaboration. Une collaboration effective existe :

- entre des entreprises parmi lesquelles figure au moins une PME, ou est menée dans au moins deux Etats membres, ou dans un Etat membre et une partie contractante à l'accord EEE, et aucune entreprise unique ne supporte seule plus de 70 % des coûts admissibles

ou

- entre une entreprise et un ou plusieurs organismes de recherche et de diffusion des connaissances, et ce ou ces derniers supportent au moins 10 % des coûts admissibles et ont le droit de publier les résultats de leurs propres recherches.

